



association royale
des architectes de liège

ARALg

Prochaine assemblée générale :

le 4 MARS 2014

au siège de l'ARALg

CEMBRIT

Bardage & revêtement en fibres-ciment

Inscription obligatoire à la réception de clôture

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'assemblée générale
qui se tiendra en nos locaux, quai des Ardennes 12 à 4020 Liège
(entrée rue de Chaudfontaine), le

Mardi 4 mars 2014 à 17:30 heures
Inscription obligatoire.

17H30 Ordre du jour :

- Lecture et approbation du P.V. de l'assemblée générale du 4 février 2014
- Correspondance et communications
- Divers

Interruption de séance

18H30 CEMBRIT - GAMME DE PRODUITS DE
BARDAGE ET DE REVETEMENT EN
FIBRES-CIMENT

Monsieur Sandro Mocciolella, délégué de la
société Cembrit présentera un exposé relatif
aux produits en fibres-ciment appartenant aux
matériaux de construction écologique utilisés
dans la construction neuve et les projets de
rénovation.

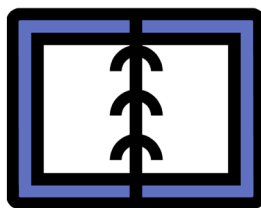


19H30 Lunch & dégustation de vieux rhum
Inscription obligatoire, merci.



Dans l'attente de votre inscription, nous vous prions d'agréer, cher Confrère, l'expression de
nos salutations distinguées.

Luc HERZE, Président



A VOS AGENDAS !

- | | |
|-------------------------|---|
| ✗ 04 mars 2014 | Assemblée générale
CEMBRIT Panneaux de façades et couverture en fibres-ciment |
| ✗ 08 avril 2014 | Assemblée générale, formation par Cfre Jean GLAUDE
COMMENT REALISER SON PROPRE SITE INTERNET EN 1/4H ! |
| ✗ 06 mai 2014 | Assemblée générale |
| ✗ 10-15 mai 2014 | Congrès VAN MARCKE- Andalousie |
| ✗ 03 juin 2014 | Assemblée générale |

COTISATIONS 2014 :

Membres effectifs :	125 €
Membres aspirants :	70 €
Membres pensionnés :	70 €
Membres non indépendants :	85 €
Membres jeunes architectes stagiaires à l'Ordre :	
1 ^{ère} année à l'ARALg :	GRATUIT
2 ^{ème} année à l'ARALg :	15 €
3 ^{ème} année à l'ARALg :	25 €

Parrainage : Réduction du montant de la cotisation de 12.5 € par membre parrainé effectivement inscrit à valoir sur la cotisation de l'année suivante.

Cotisation au C.C.P. de l'ARALg : IBAN BE02 0000 1487 4140.

Note du secrétariat: l'accès au secrétariat se fait via le numéro de l'Association, qui est pour rappel 04/340.04.60.

ASSOCIATION ROYALE DES ARCHITECTES DE LIEGE

Quai des Ardennes, 12 – 4020 LIEGE

Tél. : 04-340.04.60 – Fax : 04-344.40.42



DERBIGUM®
MAKING BUILDINGS SMART

ARCO
Assureur de la construction



Cembrit vous offre la gamme complète de produits durables pour façades et toitures.



PLANATURAL®

Panneau de façade en fibres-ciment, teinté dans la masse avec une expression caractéristique.

Dolmen® et Bravan®

Ardoises en fibres-ciment de haute qualité, lisses avec des angles droits ou surface structurée et des bords épaufrés.

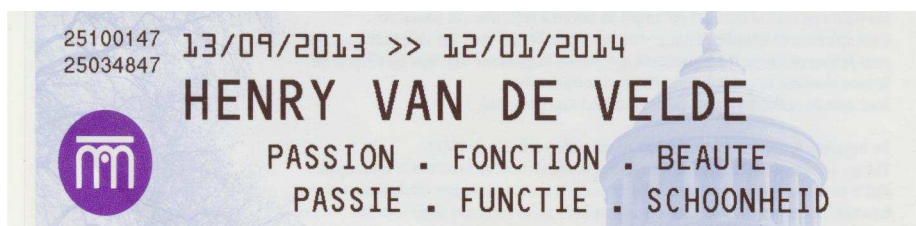


Après la présentation technique, Cembrit vous offre un petit lunch et une dégustation de vieux Rhum.

Pour plus d'informations contacter notre spécialiste de votre région:
Sandro Mocciolella, tel: 0493 181 392 - sandro.mocciolella@cembrit.be

www.cembrit.be


Cembrit



Henry Van de Velde (1868 -1957)

Une carrière artistique de +/- 1890 à 194, retracée lors d'une exposition au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles.

Une exposition bien conçue , comprenant 500 objets répartis dans un parcours aéré, relatant toutes les facettes du travail de Van de Velde

Il eut plusieurs périodes artistiques dans sa vie.

Une période belge de la fin de ses études à l'académie d' Anvers jusqu' à l'année 1900.

La peinture fut active mais sans laisser de traces durables, il commença à créer des objets décoratifs qui lui valurent une réputation en Allemagne, due à sa participation à un salon à Dresde.

Suite à cela, commença vers 1900 **la période allemande** qui fut la plus déterminante. Il s'installe donc en Allemagne, d'abord à Berlin, puis à Weimar où il fondera une école d'arts décoratifs, elle sera à l'origine du Bauhaus.

En 1917, lorsqu'il quittera l'Allemagne pour la Suisse, il désignera Walter Gropius comme son successeur à la tête de cette école.



Gropius après avoir déménagé de Weimar à Dresde, érigea en 1927 les bâtiments du Bauhaus de Dresde (voir ci-contre), un ensemble universellement connu, donnant avec Le Corbusier et quelques autres le départ de l'architecture moderniste.

Après un passage en Suisse et en Hollande, **il rentrera en Belgique, en 1926.**

Il fondera l'école d'arts de la Cambre.

Il avait un réel désir d'enseignement.

A la fin de la guerre 40/45 accusé de collaboration, il s'exilera en Suisse

Brièvement, que retenir de ses multiples occupations :

Autodidacte en architecture, *il n'a pas fait d'études d'architecte tout comme Le Corbusier*, il érigea diverses maisons très style Art Nouveau et en 1914 il construira à Cologne un théâtre, paraît-il remarquable.



Ce n'est qu'à son retour en Belgique qu'il se convertira à un certain modernisme avec sa propre maison et avec la tour de la Bibliothèque de l'Université de Gand.(voir ci-contre)

début des travaux de construction vers 1937

Il fut prolifique comme auteur de mobilier, de superbes meubles de bureau figuraient à l'expo (voir ci-dessous)



En ce domaine il est contemporain de Serrurier-Bovy, (exposition à Liège en 2008). Celui-ci avait une vision plus industrielle du mobilier Art Nouveau, rappelons que sa production fut courte mais intense, (1895-1907-)

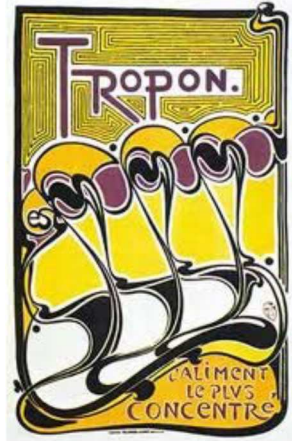
Le mérite de Van de Velde à l'époque "Art Nouveau" fut qu'il ne s'est pas laissé déborder par une décoration effervescente et cela sous l'influence de l'Ecole Autrichienne de l'Art Nouveau, beaucoup plus sobre que les influences latines. (2 exemples de mobilier ci-dessous)



Sa période de peinture ne fut pas des plus riches, par contre. Il excelle en décoration objets mobiliers, *p.ex.* lampadaires, bijoux, cristaux (du Val st Lambert), argenterie de table, (voir un chandelier ci-dessous) poterie, (dont 1 exemple ci -dessous) céramiques décoratives, tapisserie, etc...



Remarquable également en typographie et reliures de livres, ainsi qu'en graphisme d'affiche
comme vous pouvez le voir ci-dessous



Rien ne lui échappe, il se forgera une réputation internationale.

Son désir de faire connaître l'art se traduit dans la formation et la direction de 2 écoles, l'une en Allemagne à Weimar (le futur Bauhaus), l'autre en Belgique, à La Cambre. Il sera professeur d'histoire de l'architecture à l'Université de Gand.

Il sera conseillé pour l'aménagement de wagons à la SNCB et d'un paquebot belge.

Il fut désigné comme auteur de projet pour 2 pavillons d'exposition, l'un à l'exposition universelle de Paris en 1937, l'autre à l'exposition de New-York en 1939.

En résumé Henry Van de Velde fut un artiste multiple pour lequel chaque détail sera une création propre. Il méritait largement cette exposition au Musée du Cinquantenaire.

Je remercie ce Musée qui m'a autorisé la publication de documents graphiques lui appartenant et qui illustrent ce reportage.

En guise de signature de Van de Velde, je terminerai à l'attention de nos consœurs, avec un superbe bijou de sa création



Georges FOULON



2 millions d'euros pour assainir LE CHARBONNAGE DU HASARD

A l'abandon depuis 1977, le charbonnage du Hasard a un nouveau propriétaire, la SPI, chargée de mener à bien son assainissement et sa requalification.

2 millions d'euros ont été prévus dans le cadre des mesures « Sites à Réaménager » (SAR) du PM2.Vert par le Ministre de l'Aménagement du Territoire, Philippe Henry. Le début du chantier prévu dès l'été 2014.

Depuis sa fermeture en 1977, le charbonnage du Hasard de Cheratte avait progressivement vu sa situation se dégrader. « Son propriétaire, un privé, n'a jamais eu de vision pour l'avenir du site. Il l'a acheté dans le but d'en revendre les beaux morceaux, essentiellement du métal, tout en laissant ce patrimoine unique se dégrader, jusqu'à devenir un chancre occasionnant des nuisances importantes », explique Marcel Neven, Bourgmestre de Visé.

Cette situation particulière a néanmoins permis au charbonnage d'occuper une place prioritaire sur la liste des Sites à Réaménager (SAR) publiée par le Gouvernement Wallon. « Il s'agit d'une des mesures phares du Plan Marshall 2.Vert, et nous sommes ici dans le cadre d'un dossier particulièrement emblématique, qui résume bien la philosophie SAR : un ancien site industriel désaffecté, situé à proximité immédiate d'un centre urbain et dont l'image nuit à tout un quartier. Avec le SAR, nous avons un outil qui permet au public de reprendre la main pour faire bouger les choses, et de disposer de moyens pour réaliser l'assainissement, détaille Philippe Henry, Ministre de l'Aménagement du Territoire.

Assainir pour préparer l'avenir

D'une superficie d'1,3ha, le site du charbonnage du Hasard comporte plusieurs ensembles de bâtiments, dont certains en très mauvais état. « Notre volonté est clairement de garder des traces de ce magnifique patrimoine industriel. L'ancienne tour d'extraction de style néo-gothique est d'ailleurs classée et elle sera bien évidemment préservée. Il en ira de même pour la salle des machines et la lampisterie. Mais autant être clair, nous ne pourrions pas tout garder. Certains bâtiments tiennent à peine debout et vouloir tout garder serait le meilleur moyen pour bloquer le redéploiement du site. Or, il y a du potentiel, martèle Claude Klenkenberg, Président de la SPI.

Quelles fonctions demain pour le Hasard ? C'est justement la mission confiée par la SPI au bureau Aural qui, en association avec Arcadis, est chargé non seulement de mener à bien les études de démolition et d'assainissement, mais aussi et surtout d'établir un Master Plan permettant un redéploiement optimal de l'ancien charbonnage, ainsi que de tout le quartier. Si la mission liée à l'assainissement bat son plein, la partie Master Plan n'en est qu'aux prémises.

Françoise Lejeune, Directrice Générale de la SPI, accepte toutefois de lever un coin du voile : « *il semble clair que la mixité de fonctions sera une des clés du projet. Un peu comme au Val-Benoît, mais à plus petite échelle et de façon adaptée au contexte local. Nous sommes quasiment en plein centre et il y a là le potentiel pour que le Hasard devienne un nouveau morceau de ville, avec du logement, quelques commerces locaux, des espaces publics, ainsi que des activités économiques compatibles avec le milieu urbain. D'autant que la réflexion ne porte pas que sur le périmètre du charbonnage et qu'elle s'élargit aussi aux terrains de la Ville situés de l'autre côté de la route. Le chantier est énorme et les différentes phases s'étendront sur plusieurs années. Mais le site a des atouts, avec notamment une situation très intéressante, et nous sentons que nous sommes soutenus par la Wallonie, la Ville, mais aussi les riverains avec qui nous sommes en contact régulier* ».

Dans l'attente du redéploiement complet, le chantier d'assainissement débutera dès l'automne 2014, permettant déjà d'améliorer rapidement le cadre de vie des habitants de Cheratte. Cette première phase s'achèvera mi-2015. Dans l'intervalle, le site a été entièrement sécurisé et son accès est interdit en raison de l'extrême dangerosité de certaines parties. « *Il y a notamment des trous béants de plusieurs dizaines de mètres de profondeur et le risque de chute est réel. Il n'y a pas encore eu d'accident, c'est presque un miracle, et nous ne voulons pas qu'il y en ait. C'est pourquoi tout accès non autorisé sera dorénavant poursuivi*, insiste Luc Lejeune, Echevin du Développement Territorial de Visé.



Information

Lu dans la presse spécialisée :

Les clapets coup- feu dans les gaines de ventilation

Le système de ventilation forcée à prévoir dans les nouvelles habitations passives comportent des canaux passant dans les parois. Via ce réseau, un incendie et les fumées s'en dégageant peuvent se propager plus vite dans toute l'habitation. Une seule solution pour parer à ce danger, les clapets coupe-feu à insérer dans les canaux à air. Les pompiers l'exigent dans les lieux publics, il serait étonnant que leur intérêt ne se réveille pas dans le cas ci-dessus.

D'où coût supplémentaire pour l'investisseur,
Donc, à suivre

A propos de coût.....

Pour respecter les nouvelles normes, la fédération flamande des PME de la construction a estimé le surcoût pour une nouvelle habitation à 35.000 €, par rapport à une maison construite en 2009.....



L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 JANVIER 2014.

Devant une assemblée fournie de +/- 40 personnes,
2 présentations d'actualité.

- **L'évolution 2014 du PEB -**
- **Un système de ventilation avec récupération maximum de chaleur.**

J-CH LOUIS, référent PEB de l'UWA avec le soutien de la RW.

Il nous fait part du PEB version 2014 et de son évolution vers plus d'isolation.

Il nous détaille la feuille de route PEB 2014-2020.

En 2020, en Europe occidentale, pour la réduction du CO₂, ce sera l'année +/- zéro énergie d'apport et auto-suffisance maximum pour les nouvelles constructions.

Mais quid dans le reste du monde,... Amérique, Russie, Chine, Indes etc....?

Jean-Christophe nous instruira de tout cela dans une prochaine Grenouille.



SYSTÈME DE VENTILATION

Creating healthy spaces

Il y a quelques années, nous avons visité les nouvelles installations de Renson à Waregem. Nous y avons découvert plusieurs systèmes de ventilation mécanique.

- système C+Evo, ventilation avec détection électronique
- système D+, ventilation avec récupération d'énergie, c-a-d que l'air chaud sortant - *mais pollué* -, réchauffe l'air froid entrant.

Aujourd'hui, on nous dévoile un système encore plus sophistiqué, le système **E+**, pompe à chaleur air/eau, sanitaire et chauffage utilisant les calories de ventilation résultant du contrôle à la demande déjà connu dans le groupe de ventilation C+evo II, le Healthdbox II

- la ventilation : le système d'extraction est équipé de détecteurs électroniques pour ventilation des locaux sur mesures d'humidité, de CO₂ ou de COV.
- et (ou) la production de chaleur en liaison avec un boiler ou un système de chauffage par pompe à chaleur ou chaudière à gaz.

Le système est sophistiqué et sous contrôle électronique. Nous ignorons le prix de vente et d'installation du matériel, des gaines, de l'électricité.

Pour plus d'informations allez sur le site www.renson.be/fr, il vous dévoilera tous les secrets du système. Monsieur LABILLOY, délégué de la firme, vous informera et comprendra d'autant mieux vos problèmes dans la mesure où il est lui-même architecte.

Georges FOULON

L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 FEVRIER 2014

La chaleur est notre élément

Buderus

La présentation d'un produit de saison : les chaudières "**Buderus**".

Messieurs Bauraing, Humblet et Smeers nous ont dévoilé la nouvelle évolution de la firme Buderus, aujourd'hui intégrée dans le puissant groupe international Bosch, ce qui lui assurera un large espace de recherches et d'études, ainsi qu'une production orientée tous azimuts.

Cela élargira le choix des architectes dans la concurrence des moyens de chauffage.

Aujourd'hui Buderus ne vend plus une simple chaudière, il installe une technologie innovante, par exemple en intégrant un système pour le soutien du chauffage de l'eau chaude par panneaux solaires, ou un système hybride, PAC +chaudière à condensation avec régulation optimisée la plus efficiente au moment voulu

D'autre part, les brûleurs sont à flammes bleues et non plus à flammes jaunes comme autrefois. S'ils sont plus chers, le mélange air et combustible est plus intime et la combustion est plus complète, d'où une économie de mazout.

En 2012 lors d'une conférence à l'Aralg, **Informmazout** nous avait annoncé des recherches en la matière, espérant aboutir à la commercialisation d'une chaudière avec brûleur à flamme froide, ce qui allait accroître l'économie de carburant.

Un bref aperçu de ce qui se fait chez Buderus :

La chaudière de sol,-de couleur bleue-, les chaudières murales-de couleur blanche-, les PAC, les boilers à système solaire, les systèmes de régulation, le système hybride alliant PAC et chaudière, et même un système à cogénération.
Bref, en la matière, la totale.

Nous le constatons, le chauffage va de plus en plus vers des systèmes de régulation complet entre divers appareils. PAC, chaudières, le solaire, etc.

Il y a quelques mois, lors de sa présentation à l'AG de l'Aralg, Riello en faisait également état.



Nous apprenons 2 nouvelles :

- en 2015, chaque appareil de chauffage recevra un écodesign, comme certains appareils ménagers et nos maisons en cas de contrôle PEB.
- voici un scoop :
Sous peu il y aura des primes pour les chaudières à mazout.

Le ministre Nollet déclare: "*Jusqu'ici les aides étaient limitées aux chaudières au gaz. La Wallonie n'étant pas couverte entièrement par le réseau gaz, oblige certains à se tourner vers le mazout et le placement d'une chaudière neuve à condensation permet un rendement énergétique proche de 102%*"

Ces chaudières coûtent entre 3.000 et 4/5..000 €, en Flandre la prime existante est de 800€. Souhaitons que cette prime voit le jour avant les élections de mai 2014.

Voilà une soirée d'informations bien documentée, qui s'est terminée autour d'un apéritif. Nous souhaitons qu'elle soit profitable à Buderus

www.buderus.be
info@buderus.be

Yves Smeers
Gestion des ventes Wallonie-Bruxelles
ys@buderus.b

Georges FOULON



Où en est le Passage Lemonnier ?

Les perspectives futures pour son **175e anniversaire** (1839-2014)

Invitation à la Table Ronde qui se tiendra le mercredi 19 mars 2014 de 10h à 12h30 dans les Salons du Cercle de la Société Littéraire, Place de la République française, 5 à 4000 LIEGE

Cette table ronde est ouverte à toute personne intéressée, la participation gratuite mais pour des questions d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre participation via l'adresse mail info@passagelemonnier.be